

# Règlement spécifique aux classes élémentaires

## **ABSENCES**

Les parents devront impérativement justifier l'absence de leur enfant auprès de l'enseignante en remplissant le billet d'absence (bleu) dans le carnet de liaison. D'après la législation, 4 demi-journées d'absence injustifiées ou de vacances prises sur le temps scolaire doivent être signalées à l'Inspecteur de l'Education Nationale, c'est une obligation faite aux directeurs.

## **CARNET DE LIAISON**

C'est le lien entre les parents et les enseignantes. Toutes circulaires distribuées aux enfants et collées doivent être lues et signées.

Les parents pourront y inscrire une demande de rendez-vous.

Si votre enfant doit s'absenter pour une sortie exceptionnelle (orthophoniste...) vous devez remplir le billet correspondant dans le carnet.

**Vous avez obligation, envers votre enfant comme envers l'école, de regarder le carnet de liaison et l'agenda tous les jours**

## **SUIVI DU TRAVAIL**

Dans l'intérêt de votre enfant les enseignantes vous demandent :

- D'assister aux réunions de classe qui vous sont proposées en début d'année et aux rencontres individuelles proposées par les enseignantes.
- De vérifier que le travail à la maison soit fait (même si l'enfant reste à l'étude), de faire réciter les leçons et de signer l'agenda **chaque soir**.

Il est important de montrer à vos enfants que vous portez de l'intérêt à leur travail.

L'OGEC fournit les livres et fichiers en début d'année. Par contre en cas de perte, le second sera facturé à la famille.

## **SANCTIONS**

L'enfant qui ne respectera pas le règlement collé dans son carnet de liaison et étudié en classe avec l'enseignante, sera sanctionné par :

- une punition écrite et une remarque sur le carnet de liaison
- une retenue de 2 heures
- un avertissement écrit lorsque la faute témoigne d'une violence inadmissible ou d'un manque de respect
- des travaux d'intérêt général: nettoyage, rangement...
- la privation d'une sortie ou d'une activité

Trois avertissements peuvent entraîner, après un conseil des maîtres auquel la famille est convoquée, un refus de réinscription ou une exclusion définitive.

Les punitions données par les enseignantes doivent être faites. Les parents ne peuvent pas en dispenser leurs enfants.

## **TENUE**

Nous demandons aux enfants de revêtir une tenue correcte et simple, adaptée à l'école. Quand les beaux jours arrivent, réservez les tenues trop dénudées pour les vacances. Attention, certains enfants ont des chaussures inadaptées à l'école (tongs, talons...) ; nous déclinons toute responsabilité en cas d'entorse ou de chute. L'école n'est pas responsable des objets perdus ni des vêtements abimés.

Les téléphones portables sont interdits ainsi que les jouets et tout appareil électronique.

**Inscrire votre enfant dans notre école implique que vous acceptez et appliquez ce règlement.**

**Votre enfant s'épanouira si nous travaillons ensemble dans la même direction.**

Règlement à rapporter signé à l'enseignante

**Le chef d'établissement et l'équipe enseignante**

Mme, Mr \_\_\_\_\_ s'engage(nt) à respecter ce règlement et à le faire respecter par son (leurs) enfant(s).

**Signature**